

Paris, le

**DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP**

2, Rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04

Note à l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ressources Humaines
de GHU, Etablissements hors GHU, PIC et Siège

D2020-

Objet : Congés bonifiés 2020

LE DIRECTEUR

Secrétariat : 01 40 27 45 15
Standard : 01 40 27 30 00

Site internet : www.aphp.fr

Dossier suivi par :

Eric CHOLLET
Téléphone : 01 40 27 45 04
✉ : eric.chollet@aphp.fr

Nous venons d'être informés par notre prestataire American Express que la Compagnie Corsair suspendait ses vols à destination de La Réunion les 22, 24 et 29 mars et en provenance de La Réunion les 23, 25 et 30 mars. Cette compagnie est en attente d'information des autorités pour les vols à compter du 31 mars.

Nous sommes également en attente d'informations concernant les vols assurés à destination des Antilles et de La Guyane par les compagnies aériennes Air France, Air caraïbes et Air Austral.

D'ores et déjà, si des bénéficiaires de congés bonifiés au titre de l'année 2020 se manifestent auprès de vous, pour l'annulation de ces congés, nous avons décidé en cette période de crise sanitaire d'assouplir nos règles de gestion.

Toute demande d'annulation entraînera le droit au report du congé bonifié, et ce même si l'agent concerné n'entre plus dans son cycle, tel que défini par les dispositions réglementaires. Les nouvelles dates de congé bonifié seront transmises par les intéressés à vos services et soumises aux nécessités de service, donc pourront faire l'objet d'un décalage par vos soins en cas de départ trop nombreux sur une même période, et un même service.

L'annulation de ce congé permet néanmoins à l'agent de pouvoir bénéficier de ses congés annuels de l'année 2020 dans les conditions de droit commun, si le congé bonifié est reporté sur l'année 2021.

Toute demande d'annulation de congés doit faire l'objet d'une transmission aux correspondants congés bonifiés à la DRH de l'APHP, afin de permettre l'annulation des réservations des vols auprès de notre prestataire.

Le département de la gestion des personnels de la direction des ressources humaines de l'AP-HP reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

SIGNE

Sylvain DUCROZ